



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 1er mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusés** : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton  
**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme FALXA Odile

Date convocation : 25 février 2022

Date d'affichage : 25 février 2022

### **DECISION N° 21 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMÉLIORATIONS PASTORALES 2022 : SÉCURISATION DES ACCÈS DU BÉTAIL À L'ESTIVE PARCELLES D 442 et D 389, "ANTZARAMENDI" Nomenclature : 9.1**

Monsieur le Maire, présente les deux projets d'améliorations pastorales, à savoir la sécurisation des accès du bétail à l'estive sur les parcelles d'ANTZARAMENDI suivantes :

- D 442 (83 935 m<sup>2</sup>)
- D 389 (328 910 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec les services pastoraux d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara et l'équipe municipale en charge des questions agricoles et de voiries.

Monsieur le Maire présente les dépenses prévisionnelles en relation avec l'opération précitée :

-Devis d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour le montage du dossier :

**1 250 euros HT**

-Devis de l'entreprise Firmin MACHICOTE pour le nettoyage des parcelles précitées au rotobroyeur:

**9 240 euros HT**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

**CONSIDERANT** tout l'intérêt de pérenniser et de renforcer la transhumance sur l'estive collective et communale,

**CONSIDERANT** la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des conditions de travail optimums,

**CONSIDERANT** les besoins identifiés sur ces deux parcelles,

**CONSIDERANT** l'estimation prévisionnelle de 10 490 euros HT (travaux + assistance technique),

**CONSIDERANT** le plan de financement suivant :

- Taux de financement : 80%
- Subvention : 8 392 euros
- Autofinancement : 2 098 euros

**APPROUVE** la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

**CHARGE** le service pastoral d'EHLG de l'assistance technique au projet,

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er mars 2022

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 16/03/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 16/03/2022

